

Si j'interviens ce soir, c'est que je travaille dans un univers professionnel particulièrement soucieux des problèmes de santé, car dépendant de l'Agence de Sécurité Sanitaire et du Ministère de la Santé.

Nous y sommes soumis à une réglementation pointilleuse et à une remise en question constante des substances chimiques que nous utilisons.

Je suis donc particulièrement étonnée, j'ose dire, stupéfaite, que l'exposition à des polluants dont vous donnez la liste (particules, Nox, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, benzène, dioxyde de soufre, plomb etc) vous paraisse acceptable, disons-le négociable, car inférieure (*si tout va bien, si les vents sont favorables, s'il ne fait pas trop chaud, etc*), à des taux de référence. Pourtant, en matière de pollution, ce sont bien des stars et caractéristiques du transport routier !

Je voudrais mettre en avant 3 points :

1. la variabilité des taux à ne pas dépasser en émissions de polluants

Je prends un exemple local. Nous avons une enquête publique en cours concernant l'extension d'une entreprise ECOPUR installée dans une commune voisine, à l'ouest d'Orgeval.

Elle émettra, par ses chaudières, des Nox, du plomb, des dioxines, du cadmium, de l'arsenic, etc. Orgeval est consulté pour l'enquête, car sous le vent, s'il vient d'ouest.

Certains des polluants sont les mêmes que pour la 104.

Question : Pourquoi, à l'usine d'incinération d'Azalys, les taux maximum de rejet toléré de Nox, sont-ils 3,5 fois moins élevés que pour cette usine ? Sur quel critère ? N'est-ce pas simplement, que la technologie actuelle ne permet pas de diminuer suffisamment ces rejets et que donc on laisse la barre haut jusqu'à ce que la technologie s'améliore ? Tant pis pour les riverains.

2. L'addition des sources polluantes

Dans le dossier ECOPUR, comme dans celui de la 104, chaque source polluante est étudiée séparément. Mais nous, Orgevalais, nous les additionnons : par vent l'ouest, nous aurons la pollution des usines type ECOPUR, par vent d'est celle de la 104, et, en cas de forte chaleur *comme nous avons déjà vécu et s'il n'y a plus de vent*, la pollution restera sur place.

3. Et les êtres humains dans tout cela ?

Quel est l'impact sur leur santé ?

Pour ces taux de référence, vous savez sans doute qu'ils sont remis en question par les chercheurs qui s'occupent de Santé Environnementale, c'est-à-dire de problèmes de santé liés à l'environnement. On y trouve des médecins, des oncologues, des spécialistes des pathologies respiratoires, endocriniennes, des toxicologues et des épidémiologistes.

➤ Leur inquiétude vient de l'augmentation régulière du nombre des cancers, *particulièrement chez les enfants*, de celle des maladies respiratoires et des allergies, (*asthme et allergies cutanées*), qui empoisonnent la vie de ceux qui les subissent.

➤ Cette augmentation est plus forte dans les zones polluées et surtout lors des pics de pollution.

Nous avons pris un retard considérable dans l'étude de l'impact des microdoses répétées de ces polluants, études bien différentes des études toxicologiques classiques de médecine du travail, qui, de plus, n'incluent pas les effets sur l'enfant, car celui-ci ne travaille pas.

Mais, en matière de pollution, les choses bougent, les moyens mis en œuvre depuis quelques années, sont plus conséquents, et, surtout les chercheurs du monde entier se fédèrent pour travailler sur les mêmes sujets.

Des études particulièrement explicites, notamment américaines, ont démontré la banalité de la présence des polluants dans nos organismes, dans le lait maternel, dans le sang et les tissus des enfants et des fœtus. Du fait de leur vitalité, les enfants, comme les sportifs d'ailleurs, absorbent 2 fois plus d'air qu'un adulte, rapporté au poids. Quand aux fœtus, c'est leur propre mère qui les contamine.

D'ailleurs, dans certains pays, les femmes peuvent demander une vérification de la qualité de leur lait avant de décider d'allaiter.

Un programme de recherche a été lancé à l'échelle européenne :

Il s'agit de REACH= « enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques ».

Il a été voté en 1^{ère} lecture au Parlement Européen en novembre 2005 et ratifié en Conseil des Ministres en décembre dernier. Il est gigantesque : 100 000 substances chimiques vont être étudiées. Si elles présentent un danger pour la santé, il y aura restriction à leur utilisation ou suppression et remplacement par des substances pas ou moins dangereuses. Les associations de consommateurs européennes, qui sont puissantes, suivent de très près ce dossier.

Les axes de recherche portent sur :

1. l'impact des microdoses répétées, les pollutions et extérieures et intérieures,
2. l'impact sur les enfants.

Pour en revenir à notre A 104:

➤ expliquez-nous quels moyens de protection ont les populations pour se protéger des polluants de l'air ?

➤ elles ne pourront même pas ouvrir les fenêtres sans arrière pensée : ces pollutions-là ne se voient pas, ne se sentent pas, et on n'achète pas l'air pur en bouteille au supermarché.

➤ compter sur une météorologie favorable n'est-il pas un peu simpliste.

➤ et si les polluants se déplacent un peu, ils concerneront les communes voisines, pour lesquelles aucune étude d'impact n'aura été envisagée dans votre document.

On nous fait croire que la technologie arrivera à faire diminuer ces polluants dangereux. Mais quand et de combien ?

Le seul moyen actuel est de nous en éloigner.

Sur la base des connaissances, **la meilleure protection n'est-elle pas de**

➤ **NE PAS METTRE LA POLLUTION PRES DES**

➤ **ET DE FAIRE PASSER L'AUTOROUTE EN ZONES NON-URBANISEES ?**

C'est ce nous demandons depuis des années et qu'aujourd'hui nous exigeons.